



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### Comments - Commentaires

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: - Par courriel au :  
[DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca](mailto:DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca)

Attention: - Attention :  
Wo il Lee DLP 5-3-5

#### Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :  
2:00 PM - 14:00

On - le :  
January 10, 2022 – 10 janvier 2022

Time Zone - Fuseau Horaire :  
Eastern Standard Time (EST)  
Heure normale de l'Est (HNE)

<b>Title - Sujet</b> Line Truck – 14.26 m (46.8 ft) platform - Camion à plateforme élévatrice de 14,26m (46,8 pi)		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> W8476-226500/A	<b>Date of Amendment Date de modification</b> December 23, 2021 – 23 decembre 2021	
<b>Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Wo il Lee <b>Telephone No. - N° de telephone</b> <b>E-Mail Address - Courriel</b> 343-572-4779      Woil.lee@forces.gc.ca		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :**

1. Modifier la demande de soumissions pour clarifier le barème de prix et la base de paiement concernant la formation.

**CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIT :**

- 1.1 SUPPRIMER la pièce jointe 2 de la partie 4 - Barème de prix, dans son intégralité, et la REMPLACER par ce qui suit :

**PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 - BARÈME DE PRIX**

**1. Renseignements généraux**

- A. Le soumissionnaire faut au moins indiquer le prix unitaire ferme pour chaque article.
- B. Le soumissionnaire doit remplir le barème de prix suivant et le joindre à sa soumission.
- C. Tous les prix et les coûts doivent être exprimés en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens, sans les taxes applicables.

**2. Biens et(ou) services fermes**

**2.1 Camion à plateforme élévatrice de 14,26m (46,8 pi)**

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les spécifications, la formation, et les produits livrables connexes indiqués à l'annexe « A », Besoin, rendu droits acquittés, selon les Incoterms 2010, au point de livraison précisé :

Article	Point de livraison	Quantité demandée (A)	Prix unitaire ferme (B)	total (C = A x B)
1	CFB Kingston LSS Major Equipment Section 10 Apprentice Street Bldg MA36 Kingston ON K7K 7B4	1	\$	\$

**3. Biens et(ou) services optionnels**

**3.1 Camion à plateforme élévatrice de 14,26m (46,8 pi)**

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les spécifications et les produits livrables connexes, conformément à l'annexe « A », Besoin, rendu droits acquittés à destination (Coûts d'expédition en sus selon l'Annexe B) selon les Incoterms 2010 :

Article	Année optionelle	Quantité d'articles optionnels (I)	Prix unitaire ferme (J)	Total (K = I x J)
2	Année 1 (De l'adjudication du contrat jusqu'à 12 mois)	1	\$	\$(K1)
3	Année 2 (De plus de 12 mois jusqu'à 24 mois)	1	\$	\$(K2)

<b>Total (L = moyenne K = (K1+K2)/2)</b>	\$
--	----

**3.2 La formation****3.2.1 Formation de l'opérateur**

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les services et les produits livrables connexes, conformément à l'annexe « A », Besoin, sans les frais de déplacement et de subsistance :

Article	Année optionnelle	Langue	Quantité d'articles optionnels (L)	Prix unitaire ferme (M)	Sous-total (N = L x M)
4	Année 1 (De l'adjudication du contrat jusqu'à 12 mois)	Anglais, français, ou bilingue	1	\$	\$(N1)
5	Année 2 (De plus de 12 mois jusqu'à 24 mois)	Anglais, français, ou bilingue	1	\$	\$(N2)

<b>Total (O = moyenne N = (N1+N2)/2)</b>	\$
--	----

**3.2.2 Formation sur l'entretien**

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les services et les produits livrables connexes, conformément à l'annexe « A », Besoin, sans les frais de déplacement et de subsistance :

Article	Année optionnelle	Langue	Quantité d'articles optionnels (L)	Prix unitaire ferme (M)	Sous-total (N = L x M)
6	Année 1 (De l'adjudication du contrat jusqu'à 12 mois)	Anglais, français, ou bilingue	1	\$	\$(N3)
7	Année 2 (De plus de 12 mois jusqu'à 24 mois)	Anglais, français, ou bilingue	1	\$	\$(N4)

<b>Total (P = moyenne N = (N3+N4)/2)</b>	\$
--	----

**4. Prix de la soumission**

<b>Total général (Q = C + L + O + P)</b>	\$
--	----

- 1.2 SUPPRIMER l'annexe « b » – base de paiement, dans son intégralité, et la REMPLACER par ce qui suit :

**ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT****1. Renseignements généraux**

- A. Tous les prix, taux et coûts doivent être exprimés en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, sans les taxes applicables.

**2. Biens et(ou) services fermes**

**2.1 Camion à plateforme élévatrice 14,26 m (46,8 pi)**

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les spécifications, la formation, et les produits livrables connexes indiqués à l'annexe « A », Besoin, rendu droits acquittés, selon les Incoterms 2010, au point de livraison précisé :

Article	Point de livraison	Date de livraison	Quantité demandée	Marque et modèle	Prix unitaire ferme
1	CFB Kingston LSS Major Equipment Section 10 Apprentice Street Bldg MA36 Kingston ON K7K 7B4	[Date à préciser dans le contrat subséquent]	1	[à préciser dans le contrat subséquent]	[Coût à préciser dans le contrat subséquent] \$

**3. Biens et(ou) services optionnels**

**3.1 Camion à plateforme élévatrice 14,26 m (46,8 pi)**

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les spécifications et les produits livrables connexes, conformément à l'annexe « A », Besoin, rendu droits acquittés à destination (Coûts d'expédition en sus) selon les Incoterms 2010 :

Article	Lieu de livraison	Date de livraison	Quantité d'articles optionnels	Marque et modèle	Prix unitaire ferme
2	[Lieu de livraison à préciser dans le contrat subséquent]	[Date à préciser dans le contrat subséquent]	1	[à préciser dans le contrat subséquent]	[Coût si l'option Année 1 est exercée jusqu'à 12 mois inclusivement après l'attribution du contrat. À préciser dans le contrat subséquent]\$
3	[Lieu de livraison à préciser dans le contrat subséquent]	[Date à préciser dans le contrat subséquent]	1	[à préciser dans le contrat subséquent]	[Coût si l'option Année 2 est exercée de 12+ mois à 24 mois après l'attribution du contrat. À préciser dans le contrat subséquent]\$

**3.2 La formation**

**3.2.1 Formation de l'opérateur**

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les services et les produits livrables connexes, conformément à l'annexe « A », Besoin, sans les frais de déplacement et de subsistance :

Article	Langue	Quantité d'articles optionnels	Prix unitaire ferme
---------	--------	--------------------------------	---------------------

4	[Anglais, français ou bilingue à être insérer au moment de modification au contrat]	1	[Coût si l'option Année 1 est exercée jusqu'à 12 mois inclusivement après l'attribution du contrat. À préciser dans le contrat subséquent]\$
5	[Anglais, français ou bilingue à être insérer au moment de modification au contrat]	1	[Coût si l'option Année 2 est exercée de 12+ mois à 24 mois après l'attribution du contrat. À préciser dans le contrat subséquent]\$

### 3.2.2 Formation sur l'entretien

- A. Les prix unitaires fermes comprennent les services et les produits livrables connexes, conformément à l'annexe « A », Besoin, sans les frais de déplacement et de subsistance :

Article	Langue	Quantité d'articles optionnels	Prix unitaire ferme
6	[Anglais, français ou bilingue à être insérer au moment de modification au contrat]	1	[Coût si l'option Année 1 est exercée jusqu'à 12 mois inclusivement après l'attribution du contrat. À préciser dans le contrat subséquent]\$
7	[Anglais, français ou bilingue à être insérer au moment de modification au contrat]	1	[Coût si l'option Année 2 est exercée de 12+ mois à 24 mois après l'attribution du contrat. À préciser dans le contrat subséquent]\$

### 3.3 Coûts d'expédition

- A. L'entrepreneur sera remboursé les coûts réels d'expédition de(s) Article(s) suivant entre l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur jusqu'au Point de livraison sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux :

Article	Point de livraison	Quantité et description des biens optionnels	Prix unitaire ferme
8	[Point de livraison à être insérer au moment de modification au contrat]	Quantité [nombre de biens à être insérer au moment de modification au contrat] de(s) article(s) [à être insérer au moment de modification au contrat]	[Coût à être insérer au moment de modification au contrat] \$

### 3.4 Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte – Instructions et formation

- A. L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr) (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.
- B. Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique et l'autorité contractante.
- C. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

D. Coût estimé : [coût à être insérer au moment de modification au contrat] \$.

### **3.5 Prolongation de la période de garantie**

A. Si la période de garantie est prolongée pour une période additionnelle de \_\_\_\_\_mois/jours civils, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\$ par véhicule/équipement et les taxes applicables sont en sus.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**